Préparez le CAP...

INTERVENTIONS EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS







FORMATION DE NIVEAU 3 (CAP) EN 2 ANS

TAUX DE RÉUSSITE:

Retrouvez tous nos chiffres sur notre site internet.



 Professionnel de la Maintenance des Bâtiments de Collectivité

Pourguoi choisir les Établières?

Une formation École de Production adaptée aux jeunes qui préfèrent apprendre par la pratique :

- 70 % du temps en pratique encadrée par des professionnels du bâtiment
- 30 % du temps en cours adaptés au niveau de chacun



Métier visé:

Employeurs:

Indépendants

Entreprises privées

Collectivités territoriales

Structures touristiques

En partenariat avec :







Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Préparez le CAP.

INTERVENTIONS EN MAINTENANCE TECHNIQUE **DES BÂTIMENTS**

ROGRAMM

TECHNIQUES ET PRATIQUES **PROFESSIONNELLES SUR CHANTIERS** (JUSQU'À 70 % DU TEMPS):

- Maintenance des structures fixes (plafonds, cloisons, parements, carrelage, papier peint)
- Maintenance des structures mobiles (ouvertures, mobiliers)
- Maintenance des réseaux (plomberie, chauffage, électricité)
- Intervention dans un établissement recevant du public

MATIÈRES TRANSVERSALES (30 % DU TEMPS):

- Expression française et communication
- Mathématiques et sciences appliquées
- Vie sociale et professionnelle
- Technologie
- Anglais

Modalités dinscription

- Vous avez entre 15 et 18 ans. Aucun diplôme n'est exigé pour l'entrée en formation.
- Admission sur tests et entretien de motivation
- Pour vous inscrire, contactez-nous et rencontrez le responsable
- Formation en présentiel, en formation

Nos équipes restent à votre disposition pour étudier votre projet de formation.



Les plus



- Diplôme de niveau 3 reconnu par l'Etat et certifié sous l'autorité de l'Education Nationale
 - Des effectifs limités à 12 élèves pour un maître professionnel
 - Possibilité d'hébergement sur place



École de Production

École des Établières

Route de Nantes - BP 609 85015 La Roche-sur-Yon Cedex

edp@etablieres.fr www.etablieres.fr 0970 808 221 (numéro non surtaxé)



Possibilité de poursuivre ses études en Bac Pro Hygiène et Environnement ou d'entrer dans la vie active à l'issue

Non accessible par la VAE

Validation de la formation complète uniquement

Pas de possibilité d'acquérir des blocs de compétences selon le niveau d'entrée en formation

Pas d'équivalences ou de passerelles possibles





DEMANDE D'INSCRIPTION Année scolaire 2024 – 2025

Dossier à retourner au secrétariat DAPA Ecole de production – Prépa apprentissage - AIPS

L'ADMINISTRATION	

① L'ELEVE	Sexe :	
NOM : Prénom :		
Date de Naissance :	ance :	
Lieu de Naissance :		
Pays de Naissance :		
Adresse:		
Code postal : VILLE :		
Tél mobile élève :		
E-mail de l'élève :@		
N° INE (si vous le connaissez) :		
② SCOLARITE AVANT L'ENTREE DANS LA FORMATION DEMANDEE CI-DESSOUS	S:	
Année scolaire : 2023/2024 ou 20 / 20		
Etablissement :		
Ville :		
Classe: Option:		
NOM et Prénom du professeur principal :		
Diplôme(s) obtenu(s) (préciser l'année) :		
Diplôme en préparation :		
③ INSCRIPTION DEMANDEE EN 2023/2024 :		
La Roche-sur-Yon (Ecole des Etablières – Route de Nantes – BP 609 - 85035 La Ro	oche-sur-Yon):	
□ CAPa Jardinier paysagiste □	Première année	
□ CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments □	Seconde année	
□ Interne (2532 €/an) □ DP* 5 jours/semaine (1100 €/an)		
□ DP* 4 jours/semaine (881 €/an) □ Externe *DP = Demi-pensionaire - DP4 : 4 jours par semaine : lundi/mardi/jeudi/vendredi		
□ Prépa-apprentissage :		
□ Interne (84,50 €/semaine) □ Demi-pensionnaire (7,35 €/repas) □ Externe		
☐ Action d'insertion professionnelle et sociale des mineurs non accompagnés :		
□ Demi-pensionnaire (7,35 €/repas) □ Externe		

Pour toute assistance, n'hésitez pas à contacter le secrétariat des dispositifs à pédagogie adaptée

REPRESENTANT LEGAL PRINCIPAL :	⑤ - AUTRE REPRESENTANT LEGAL :	
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :	☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :	
Situation civile : ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Vie maritale ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Célibataire	Situation civile : □ Marié(e) □ Pacsé(e) □ Vie maritale □ Séparé(e) □ Divorcé(e) □ Veuf(ve) □ Célibataire	
NOM :	NOM:	
Prénom :	Prénom :	
Adresse:	Adresse :(si différente du représentant principal)	
Code postal :	Code postal :	
VILLE :	VILLE :	
Tél domicile :	Tél domicile :	
Tél portable :	Tél portable :	
Tél travail :	Tél travail :	
E-mail :	E-mail :	
Profession :	Profession :	
Employeur :	Employeur :	
⑥ HEBERGEMENT DE L'ELEVE (si différent de ①)		
☐ Permanent ☐ Autre préciser :		
Depuis le :		
Chez : ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Famille accueil	□ Autre :	
NOM :	rénom :	
Fonction :		
Structure :		
Adresse:		
Code postal : VILLE :		
Tél 1 : Tél 2 : .		
E-mail:@		
② AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :		
NOM :	rénom :	
Adresse 1:		
Adresse:		
Code postal : VILLE :		
Tél 1 :		
E-mail:@		

AUTRE STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT :	-
Organisme :	
NOM : Prénom :	
Fonction :	
Adresse:	
Code postal : VILLE :	
Tél 1 :	
E-mail:@	
TRANSPORTS: Le représentant légal autorise le personnel de la vie scolaire à transporter l'élève avec un véhicule de l'éco cadre d'un déplacement spécifique et ponctuel (Maison des adolescents, pharmacie, médecin, gare rous SNCF): Oui Non Le représentant légal autorise une formatrice ou un formateur, personnel de l'Ecole de production, à véhicule sans la présence d'un autre accompagnateur, l'élève en présence des autres élèves de son groupe, dans le activités de production, de préparation aux examens et d'activités pédagogiques avec un véhicule mis à cipar l'Ecole des Etablières: Oui Non MAUTORISATIONS DE SORTIE: L'Ecole des Etablières se dégage de toute responsabilité pour des évènements survenus à l'extérier de l'établissement quel que soit l'horaire, hors sorties encadrées par du personnel de l'établissement. 1) Autorisation permanente de sortie pour les élèves mineur(e)s au 1° septembre 2022: Le représentant légal peut autoriser l'élève mineur(e) interne à sortir de l'établissement en cas de reparents, conseil de classe ou après un examen blanc en fin de semaine. Pour les élèves demi-pensio externes, cette autorisation s'applique également les autres jours de la semaine. Autorisation du représentant légal: Oui Non En cas d'absence non prévue d'un professeur, le représentant légal autorise l'élève à quitter l'établisse dernières heures de cours de la matinée ou de l'après-midi en fonction de son statut : interne, demi-pen externe. Autorisation de sortie le mercredi après-midi pour les élèves internes entre 12h10 et 17h45: Cette autorisation est facultative. Pendant les sorties du mercredi après-midi, l'élève est sous la response	er seul(e) cadre des disposition ur nt. éunion de nnaires er ement aux
représentant légal. Autorisation du représentant légal : Oui Non	
Avant toute diffusion publique ou privée d'une photographie par voie de presse ou autre (site Web, télévisior diffuseur doit obtenir l'autorisation de diffusion de la personne concernée. Pour les mineurs, l'autorisation écrite de son ou ses représentants légaux est nécessaire. Si le sujet de la photographie est une personne, celle-ci podroit de s'opposer à l'utilisation de son image. La protection des personnes victimes d'utilisation non consent image est assurée par les sanctions pénales de la captation illicite de l'image d'autrui. Si les signataires donnent l'accord pour l'autorisation de reprographie, l'Ecole des Etablières pourra exploiter et uphotographies et images des élèves sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, sar limitation, intégralement ou par extraits, et notamment : article, livre, exposition, publicité, projection publique scolaire, blog et réseaux sociaux de l'établissement L'Ecole des Etablières s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à la disposition de l'élève et/ou de ses repre légaux un justificatif à chaque parution des photographies sur simple demande. Elle encouragera ses partenaire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif. En conséquence de signataires reconnaissent que l'établissement a entièrement rempli les droits de l'élève et qu'ils ne pourront pre aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.	et signée ossède ur itie de leur utiliser des ns aucune ne, journa résentants res à faire e quoi, les
Les signataires garantissent que l'élève n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image on nom.	
Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de jurid tribunaux compétents statuant en droit français.	iction aux
Les signataires donnent l'accord pour l'autorisation de reprographie :	
Fait à : Le : Le :	
Signature(s) du(des) représentants légal(aux) :	
Nom – Prénom : Nom – Prénom :	

LISTE DES PIECES A JOINDRE A CE DOSSIER

 ☐ Une lettre de motivation et CV ☐ Une photo d'identité (indiquer NOM et prénom au verso) ☐ Une copie recto/verso de la carte ou pièce d'identité en cours de validité (feuille A4 non découpée) ☐ Une copie du livret de famille (à l'exception des pages concernant les frères et sœurs) ☐ La copie des bulletins de notes de 2021-2022 * ☐ La copie des bulletins de notes de 2022-2023 (ceux que vous avez déjà reçus) * * documents non demandés pour les inscriptions en classe de prépa-apprentissage 		
LISTE DES PIECES A JOINDRE POUR LES PERSONNES CONCERNEES		
 □ En cas de divorce ou de séparation des parents, une copie de l'extrait de jugement de l'ordonnance de conciliation, indiquant qui a l'autorité parentale □ En cas de placement, certificat de prise en charge par l'autorité de tutelle □ Copie du jugement du Tribunal pour Enfants □ Copie du contrat jeune majeur □ Tout document justifiant d'un PAP, PAI PPS, AVS, 		
□ Notification(s) MDPH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,) □ Autre – préciser :		
DEMANDE DE DOSSIERS QUI SERONT JOINTS AU DOSSIER DE RENTREE ENVOYE AVEC LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION		
1. Demande d'aménagement d'épreuves à l'examen – Besoins éducatifs particuliers : Les candidats aux examens, présentant un handicap ou une incapacité temporaire, peuvent effectuer une demande d'aménagement d'épreuves (majoration du temps d'épreuve,). Il est recommandé d'effectuer la démarche le plus tôt possible lors de l'année d'entrée en formation.		
Veuillez cocher la case ci-dessous si vous souhaitez recevoir le formulaire de demande d'aménagement d'épreuves avec le dossier de rentrée : ☐ Oui		
2. Bourses sur critères sociaux: L'école de production est habilitée à accueillir des élèves boursiers dans la formation CAP Interventions en maintenance technique des bâtiments. Un dossier de demande de bourse nationale de lycée sera adressé à chaque élève inscrit dans cette formation. L'élève est-t-il boursier en 2023/2024 : ☐ Oui ☐ Non		
3. Aide financière exceptionnelle :		
Une aide ponctuelle peut être apportée par le Fonds de dotation du Groupe Etablières aux familles en difficultés financières sous réserve de l'accord de la commission.		
Veuillez cocher la case ci-dessous si vous souhaitez recevoir le formulaire de demande d'aide financière exceptionnelle avec le dossier de rentrée :		
□ Oui		
Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?		
Site Internet* □Salon – Forum orientation* □ Ancien(s) élèves □ Relations – Famille □ Professeur ou organisme*		
Merci de préciser :		